



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 112743

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés créées par les différences de statuts entre les personnels des établissements hospitaliers publics et privés intervenant dans le cadre des coopérations décidées par les schémas régionaux d'organisations sanitaires, notamment dans le domaine de la permanence des soins et des urgences. Il souhaiterait connaître les dispositions prises pour pallier ces difficultés : responsabilité professionnelle des praticiens, des agents hospitaliers publics intervenant dans un établissement privé et vice-versa, reversement d'honoraires. Il le remercie pour toutes les précisions que le Gouvernement pourra lui apporter à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112743

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12907